

CONCOURS EXTERNE D'ATTACHÉ TERRITORIAL

SESSION 2018

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'urbanisme et de développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale.

Durée : 4 heures
Coefficient : 4

SPÉCIALITÉ : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 39 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes attaché territorial à la métropole d'Alpha (1,2 million d'habitants) dont le territoire, fortement urbanisé, est exposé à plusieurs risques : crue du fleuve qui le traverse, sécheresse en période estivale mais aussi risques technologiques, et attaques terroristes.

Un nouveau plan local d'urbanisme vient d'être adopté par le conseil métropolitain, tenant compte des orientations du plan de prévention des risques naturels (PPRN) et du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) élaborés par les services de l'État.

Le Président souhaite s'appuyer sur cette dynamique pour impulser une meilleure gestion globale des risques par les services publics urbains, dans l'optique de garantir la continuité de l'action publique en cas de crise.

Le directeur général des services vous demande donc de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les stratégies de résilience urbaine.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Pour des villes résilientes - Ma ville se prépare ! » (extraits) - *Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe* - Octobre 2012 - 6 pages
- Document 2 :** « L'urbanisme résilient déforme-t-il la ville ? » (extraits) - M. Gralpois, S. Rode - *Risques urbains. Volume 1 n°1* - Décembre 2017 - 7 pages
- Document 3 :** « Enjeux prioritaires ». Stratégie de résilience de Paris (extraits) - *Ville de Paris* - Octobre 2017 - 9 pages
- Document 4 :** « La résilience urbaine face aux risques : nécessité d'une approche collaborative ». Note rapide - M. Toubin, L. Faytre - *Institut d'aménagement et d'urbanisme Île-de-France* - Mai 2015 - 4 pages
- Document 5 :** « De la prévention à la résilience ». La résilience des territoires aux catastrophes (extraits) - *Ministère de la Transition écologique et solidaire* - Décembre 2017 - 2 pages
- Document 6 :** « Guide de prise en compte des risques dans le PLU » - *Préfecture de la Savoie* - Consulté le 20 mars 2018 - 3 pages
- Document 7 :** « Résilience et réversibilité en urbanisme » - J. Danthon - *Regardssurlaville.wordpress.com* - 7 juin 2015 - 2 pages
- Document 8 :** « La taxe Gemapi est bien loin de provoquer un raz-de-marée » - *LaGazette.fr* - Février 2018 - 1 page
- Document 9** « Comment financer la résilience des villes de demain ? » (extraits) - *Banquemondiale.org* - 12 octobre 2016 - 1 page
- Document 10** « Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) sur la commune de Toulouse - Sociétés ESSO SAS et STCM » (extrait) - *Préfecture de Haute-Garonne* - Juin 2017 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.